Curia Vista - Objets parlementaires

13.5492 – Heure des questions. Question

Désactivation de la centrale nucléaire de Mühleberg. Dans quelle mesure cette décision engage-t-elle BKW SA?

Déposé par	Masshardt Nadine
Date de dépôt	27.11.2013
Déposé au	Conseil national
Etat des délibérations	Liquidé

Texte déposé

La société BKW SA a annoncé, le 30 octobre 2013, vouloir cesser l'exploitation de la centrale de Mühleberg, en 2019. Or la décision communiquée à l'IFSN, n'était pas accompagnée de la renonciation à l'autorisation d'exploiter de durée indéterminée.

- La décision prise par BKW SA est-elle juridiquement contraignante?

- Peut-on imaginer au regard de la législation en vigueur que BKW SA revienne sur sa décision et continue d'exploiter la centrale au-delà de 2019?

- Que peut faire la Confédération pour contraindre BKW SA à respecter son engagement?

Réponse du Conseil fédéral du 02.12.2013

La réponse du Conseil fédéral n'existe qu'en allemand.

Documents

Bulletin officiel - les procès-verbaux

Compétence

Département de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC)

© Le Parlement suisse / CH - 3003 Berne, Impressum, Disclaimer